

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE
Séance du 10 octobre 2024

Ordre du jour :

- Bilan de la rentrée 2024
- Questions diverses

Annexe 1 – Liste des participant(e)s

Le CSA-A s'est réuni le 10 octobre 2024 à 9H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie.

Mme la présidente ouvre la séance à 9H15, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

Mme PLARD est désignée secrétaire adjointe.

MM. LOGOTHETIS (FSU) ; **ALBAREDE** (FNEC-FP FO) et **DUBOIS** (UNSA Education) ; **Mme DELIZE** (CGT Educ Action) et **M. SAUTTEREAU** (SUD Education) donnent lecture de déclarations liminaires, jointes au procès-verbal.

Mme la présidente rappelle que l'intérêt croissant des élèves pour les métiers de la voie professionnelle et technologique a fortement augmenté la demande d'orientation vers ces filières. Elle indique que l'étroite collaboration entre l'académie et la région Île-de-France débouchera sur l'accroissement des capacités d'accueil et l'ouverture de nouvelles formations. Elle confirme que l'académie ne procédera à aucune fermeture de formations professionnelles.

Elle estime que la mise en œuvre du choc des savoirs requiert une grande liberté des équipes dans la définition de l'organisation pédagogique la mieux adaptée aux besoins des élèves, notamment par l'identification des principales difficultés constatées dans l'acquisition des connaissances de base nécessaires à la maîtrise du français et des mathématiques. La constitution de groupes à effectifs réduits permet la mise en place d'une pédagogie différenciée sous réserve que les compétences étudiées et les progressions suivies soient identiques d'un groupe à l'autre. Les chefs d'établissement et les corps d'inspection ont largement accompagné ce mouvement. Le ministère évaluera les modalités de mise en place de ces groupes et les progrès réalisés par les élèves.

Elle confirme que le remplacement des enseignants dans les premier et second degrés constitue la principale préoccupation du rectorat et des services académiques. L'an dernier, cette question a suscité plusieurs semaines de forte tension dans certaines matières et certains territoires. Le rectorat s'emploie à améliorer de manière progressive et significative cette situation afin de ne pas renforcer les inégalités de traitement entre élèves. Elle estime que d'importants progrès ont été enregistrés ces dernières années et que la rentrée 2024 s'est mieux passée que les précédentes grâce à la remarquable mobilisation des DSDEN, des corps d'inspection et aux travaux effectués avec l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre des différentes instances du dialogue social. Ainsi, la meilleure anticipation par l'académie des besoins en enseignants, de l'affectation des personnels titulaires et stagiaires, du renouvellement des personnels contractuels et de la formation des nouveaux arrivants a permis d'améliorer les conditions de rentrée. Elle précise que l'académie avait pour objectif d'optimiser l'affectation des personnels et des élèves. Elle confirme l'amélioration des conditions d'affectation des élèves de troisième dans la voie professionnelle même si de nombreux défis restent encore à relever.

Elle reconnaît que les difficultés de recrutement de personnels médico-sociaux et d'AESH ont des répercussions sur l'école inclusive. Elle rappelle que les ressources budgétaires existent et que le rectorat entend lutter contre l'insuffisance des ressources humaines et le défaut d'attractivité de ces métiers par l'engagement d'une politique volontariste et ciblée de recrutement (conventions de stages proposées aux étudiants en médecine et élèves infirmiers, participation aux salons spécialisés, publications d'offres d'emploi dans les revues médicales...).

Elle renvoie la responsabilité de certains propos à leurs auteurs et rappelle sa volonté d'instaurer un dialogue respectueux et constructif avec les organisations syndicales.

Mme BAZZO souligne que la DSDEN n'a procédé à aucune fermeture de classe en juillet ou en septembre, même lorsque la mesure était justifiée. L'amélioration, parfois substantielle, du taux d'encadrement des élèves a réduit la capacité de remplacement des professeurs des écoles dans certaines parties du département, en particulier à l'ouest. La direction académique ne ménage pas ses efforts pour pallier ces difficultés. Des commissions de recrutement d'agents contractuels continuent à se tenir et les services de la DSDEN sont à la manœuvre.

Mme DEBUCHY réfute l'allégation de la FNEC-FP FO selon laquelle la DASEN s'offrirait le luxe de conserver 30 postes et informe qu'ils seront entièrement consacrés à la formation. Ce choix, débattu et assumé, n'avait pu entrer en vigueur l'an dernier. Ces brigades permettront d'organiser, en complément des formations statutaires, des formations ciblées, en particulier les très populaires journées de visites croisées dont la principale caractéristique consiste à répondre à la fois aux besoins des enseignants et à la volonté de mutualiser leurs expertises et pratiques.

Elle informe que l'accompagnement de deux collègues dans la mise en œuvre des groupes de besoin a nécessité une restructuration de l'organisation pédagogique et des alignements de classes.

M. JAVERZAC précise que l'enseignement professionnel bénéficiera de 29 heures supplémentaires réparties sur les trois années d'étude. Cette année, les terminales perdent 29 heures d'enseignement, soit une heure par semaine. La PSE et l'économie gestion bénéficieront chacune de 7 heures supplémentaires en classe de terminale. Le français, l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique obtiennent 50 heures supplémentaires sur l'ensemble du parcours ; 31 heures pour les mathématiques. Les langues vivantes A perdent 3 heures sur le cycle; les langues vivantes B et la physique chimie 6 heures ; les arts et métiers 4 heures.

M. BERAHA informe qu'un calendrier proposant la reprise des réunions sur le télétravail sera envoyé dans quelques semaines aux organisations syndicales. L'entrée en vigueur du télétravail en EPLE devrait être effective en janvier ou en septembre 2025.

M. CHERFI rappelle que les modalités d'organisation du télétravail sont précisées dans une circulaire académique. Il informe qu'un GT sera organisé afin d'examiner la procédure de renouvellement des conventions de télétravail caractérisée, selon les agents, par une grande incertitude. Il réitère sa confiance dans la juste appréciation par les chefs d'établissement et de service de l'opportunité d'accorder ou non un nombre de jours de télétravail compatible avec les nécessités du service.

I) Examen des points soumis pour information

1) Bilan de la rentrée 2024

Concernant les recrutements dans la filière médico-sociale et technique, **Mme TANGUY** rappelle les difficultés à obtenir un nombre de lauréats correspondant aux besoins. Les statistiques sont proches de celles de l'année passée.

Les concours organisés dans la filière administrative ont permis de pourvoir davantage de postes, notamment concernant les ADJAENES. Tout comme l'année précédente, la DGRH a autorisé le rectorat à recruter l'ensemble des lauréats inscrits sur la liste complémentaire des concours de catégories B et C.

Elle regrette que les postes proposés aux examens professionnels de catégorie B et d'attaché principal ne soient pas toujours pourvus. Le nombre de postes attribués à la liste d'aptitude d'attaché a progressé suite au relèvement des quotas par la DGRH et à l'augmentation du nombre de postes de catégories A et B effectuée dans le cadre du plan de requalification de la filière administrative.

Le recrutement de personnels ATSS par la voie de concours organisés au plan national a permis de mieux pourvoir les postes d'attachés d'administration, notamment ceux de secrétaire général d'EPL. Les lauréats du concours d'ingénieur d'études seront nommés en décembre 2024.

Le taux de participation aux mouvements inter et intra académique est similaire à celui des années précédentes.

472 agents non titulaires ont bénéficié d'un renouvellement de contrat. 150 ont obtenu un CDI contre 77 l'an dernier.

Elle informe que des entretiens de recrutement, par voie de détachement, d'agents appartenant à la fonction publique hospitalière sont en cours.

M. LALIVE confirme la baisse des demandes de mobilité inter et intra académiques des enseignants. Il fait observer que seules 14 mesures de carte scolaire ont été prises cette année contre 42 l'an dernier. La couverture des postes en REP+ à l'issue du mouvement a augmenté. Le nombre de signalements d'enseignants ayant conduit à un entretien à la DPE est en nette progression (passage de 50 à 130 convocations d'une année sur l'autre).

M. LOGOTHETIS souhaite connaître les raisons de l'augmentation des signalements.

M. CHERFI répond que le renforcement des effectifs du service chargé du traitement de ces signalements a substantiellement amélioré la prise en charge et le suivi des situations individuelles sur le plan professionnel, médical ou disciplinaire.

M. LALIVE ajoute qu'une politique de vigilance et de signalement se met en place afin de traiter un plus grand nombre de situations.

M. MAHIEUX demande pourquoi le nombre de lauréats de l'examen professionnel de SAENES est inférieur au nombre de postes proposés.

Mme TANGUY répond qu'elle se renseignera auprès du SIEC.

M. MAHIEUX souhaite que les SAENES exerçant des fonctions de secrétaires généraux d'EPLÉ puissent participer au mouvement.

M. DUBOIS ajoute que la mobilité d'un agent pendant les cinq années précédentes figure parmi les critères pris en compte lors d'une promotion par liste d'aptitude.

Mme TANGUY rappelle que la mobilité ne constitue qu'un critère parmi d'autres et que l'exercice préalable par l'agent de fonctions de secrétaire général joue un rôle prépondérant dans l'obtention de la promotion.

Mme PLARD rappelle qu'il n'existe pas de mouvements d'AESH. Les candidats souhaitant changer de poste ou de zone géographique doivent présenter leur démission avant de conclure un nouveau contrat.

Mme la présidente reconnaît qu'il faut veiller à la continuité des fonctions d'AESH afin de ne pas entraver leur mobilité. Elle informe avoir demandé à la conseillère technique AESH de veiller à l'affectation de ces agents afin de limiter, dans la mesure du possible, le recours au service partagé et d'améliorer leurs conditions d'exercice.

M. ALBAREDE estime que le budget consacré aux remplacements, à l'ouverture de classes et à la formation des personnels doit être adapté aux besoins des élèves. Il informe être contre les constellations. Il estime que les enseignants ne devraient pas être obligés d'effectuer régulièrement des arbitrages entre le suivi d'une formation et le remplacement d'un collègue. Il demande s'il est acceptable que, dans le cadre du choc des savoirs, certains groupes aient trois heures de cours de français d'affilée. Il souhaite obtenir des précisions sur le plan d'attractivité concernant certains collèges de Seine-Saint-Denis et fait observer que la DHG n'a pas été augmentée.

M. BENIZEAU demande quelles seront les modalités de formation des enseignants contractuels du premier degré.

Mme la présidente rappelle que l'objectif du plan d'attractivité et de mixité consiste à mettre en place, en collaboration avec le président du conseil départemental, un plan pluriannuel destiné à limiter le taux d'évitement dans 40 collèges du 93 et à favoriser la mixité au sein de ces établissements. Les 2500 heures affectées aux 11 premiers collèges permettront de financer des sections attractives et de garantir l'accueil des élèves de 8 heures à 18 heures par la mise en place d'un soutien scolaire ainsi que par l'organisation d'activités artistiques, culturelles et sportives assurées par les collectivités et associations locales.

Elle précise que l'ensemble des bacheliers n'ayant pas reçu de proposition d'affectation à l'issue de la phase principale de Parcours – Sup ont reçu une proposition d'affectation après saisine de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur.

M. LALIVE informe que 77 % des candidats ont obtenu une mobilité et que 45 % des postes proposés à la mutation sont restés vacants à l'issue du mouvement.

M. DUBOIS rappelle que les conditions de travail des infirmières scolaires sont particulièrement dégradées dans le premier degré et dans certains établissements du second degré (matériel inadapté, locaux exigus et mal situés...). Le renforcement de l'attractivité de ces métiers nécessite une amélioration substantielle des conditions de travail.

Mme la présidente reconnaît l'existence d'importantes disparités entre établissements en matière d'équipement et de configuration des locaux. Elle estime qu'il faut privilégier la création de pôles médicaux et psychosociaux. Elle fait observer que les équipes sont composées d'un pourcentage non négligeable d'infirmiers issus de la fonction publique hospitalière ou du secteur libéral.

Elle informe que 130 ETP supplémentaires ont été attribués à la brigade de remplacement des professeurs de lettres. Elle rappelle que les besoins en suppléances sont supérieurs à ceux de l'an dernier et qu'ils varient fortement selon les territoires. Elle précise que l'enquête sur les conditions de mise en place des groupes de besoin menée à la rentrée auprès des chefs d'établissement a démontré que l'enseignement d'une matière pendant 3 heures d'affilées constituait une pratique minoritaire.

2) Constat provisoire 2024

Mme LAMBOLEZ confirme la baisse prévue des effectifs dans le premier degré, en particulier en Seine-Saint-Denis, diminution liée à la baisse démographique constatée depuis 2010. Les effectifs de l'enseignement privé du premier degré restent stables. Le ratio enseignement public / privé se situe entre 5,65 % et 5,85 % depuis 2018.

Elle confirme la légère hausse attendue pour le second degré avec un écart de prévision de 40 élèves tous niveaux confondus. Les écarts de prévisions les plus importants concernent l'entrée en seconde générale et technologique avec une importante orientation en voie professionnelle. La situation démographique, rapportée à l'ensemble des élèves de l'académie, a peu évolué.

Elle estime que la très légère baisse d'effectifs observée dans l'enseignement privé du second degré n'a pas d'incidence.

M. LOGOTHETIS demande des précisions sur l'écart de 761 élèves observé entre le constat et les prévisions.

Mme LAMBOLEZ répond que ces chiffres concernent le taux de redoublement en troisième CAP et le nombre d'élèves sans affectation. Ces chiffres varient en fonction de la date d'observation.

Le taux de réussite académique au baccalauréat général est de 93 % (entre 83 % Seine-Saint-Denis et 94,2 % pour la Seine-et-Marne) et de 87,3 % pour la voie technologique (soit une hausse de 1,1 %, contre 0,5 % au plan national). On constate une hausse de 1,8 % du taux de réussite au CAP et une baisse de 3,7 % pour les BTS.

M. LOGOTHETIS souhaite obtenir les résultats par spécialités du baccalauréat général et technologique.

Mme LAMBOLEZ répond que ces données lui seront transmises. Elle rappelle qu'en raison de la multiplicité des combinaisons prises en compte dans les calculs, les statistiques sont limitées aux doublettes rassemblant plus de 1000 élèves.

Mme la présidente salue la qualité et la précision du travail effectué par Madame Lambolez et son équipe.

3) Point sur l'orientation et l'affectation en voie professionnelle

Mme BOYER commente le graphique retraçant l'évolution des demandes et décisions d'orientation en voie professionnelle depuis 2021. Les demandes des familles et décisions d'orientation sont en augmentation. Elle estime que l'écart de 18 points constaté entre les intentions et avis provisoires devrait susciter une réflexion sur le message véhiculé autour de la voie professionnelle ainsi que sur le pourcentage d'élèves ayant choisi une orientation par défaut.

Elle précise que 307 élèves supplémentaires ont participé aux décisions d'orientation et d'affectation post troisième. Elle rappelle que l'augmentation des décisions d'orientation vers la voie professionnelle entraîne, en raison de la stabilité de l'évolution démographique, une diminution des affectations en seconde générale et technologique. Les demandes d'orientation en STMG progressent de 0,5 % ; les décisions d'orientation sont stables.

Les mesures mises en place pour améliorer l'affectation des élèves dans la voie professionnelle ont été effectuées par l'ajustement des capacités d'accueil des établissements et la volonté d'affecter les élèves le plus tôt possible par l'organisation de plusieurs tours d'affectation. L'optimisation du mouvement des élèves à l'intérieur de l'académie permet la remise à disposition quasi instantanée des places libérées.

Les élèves en attente d'affectation font l'objet d'un suivi étroit et bénéficient d'un accompagnement jusqu'à obtention d'une affectation. Elle précise que le taux de satisfaction des usagers de Parcours Sup continue à progresser cette année.

Elle confirme l'absence de 250 élèves dans la base élèves académique et estime qu'elle pourrait s'expliquer, entre autres hypothèses, par un déménagement, une orientation vers l'apprentissage ou un décrochage. Ces élèves, dûment identifiés, sont suivis par le réseau FOCAL.

Les fascicules effectuant le bilan des orientations, des affectations et de parcours Sup, en cours d'élaboration, seront bientôt transmis aux représentants du personnel.

4) Bilan des requalifications d'emplois pour la campagne RS 2024 dans la filière administrative

Mme TANGUY rappelle qu'un GT organisé au printemps a permis de réexaminer les critères de requalification d'emplois de la catégorie C à la catégorie B et de la catégorie B à la catégorie A. La suppression du critère du nombre d'établissements rattachés a permis de requalifier plusieurs agences comptables d'EPL. Le contingent de requalification de la rentrée 2024 prévoit la suppression de 48 postes de catégorie C, la création de 20 postes de catégorie B et de 28 postes de catégorie A. La requalification des emplois de catégorie A a été effectuée sur le BOP 141. L'académie souhaite requalifier en catégorie A les postes de secrétaires généraux d'établissement et attribuer des postes de fondés de pouvoir aux agences comptables afin de valoriser les agents de catégorie B exerçant des fonctions de secrétaires généraux d'EPL. La requalification en catégorie A concerne les agents occupant des postes appartenant à la catégorie 1 ou exigeant une expertise particulière. Les opérations de requalifications se poursuivront jusqu'en 2026.

5) Présentation des principes de gestion relatifs à la campagne de versement du CIA 2024 pour les personnels ATSS

Mme TANGUY informe que la DGRH a procédé, dans le cadre des revalorisations indemnitaires prévues pour les personnels de catégories A et B, à l'examen des montants moyens du RIFSEP perçu par les personnels administratifs. L'académie a bénéficié à cette occasion d'une enveloppe de convergence sur le CIA relativement importante couvrant les programmes 214 et 141.

Elle précise que le CIA académique ; initialement composé d'un socle de 350 € versé à l'ensemble des personnels et d'une enveloppe exceptionnelle de 150 € versée à certains agents affectés dans les structures académiques ou en EPL afin de tenir compte de contextes spécifiques (absences non remplacées, postes vacants) ; a été porté, suite aux propositions formulées lors du dernier GT, à 400 €, complétés par une enveloppe de 100 € par agent, permettant aux chefs de service de gratifier la manière de servir, l'investissement et l'engagement des personnels.

M. CHERFI ajoute que les chefs de service devront être en mesure de justifier à l'agent concerné les motifs de la décision de non attribution de cette enveloppe de 100 €.

M. MAHIEUX estime que cette enveloppe, somme toute modeste, pourrait être interprétée comme une forme de rémunération au mérite et susciter d'inutiles tensions dans les services.

M. CHERFI répond que l'administration a pris la mesure de cette question et a décidé de maintenir la part modulable de 100 €. Il réitère sa confiance dans les capacités d'appréciation et de discernement des chefs de service dans la répartition de cette enveloppe.

II) Examen d'un point soumis pour avis

- 1) Présentation des grilles relatives aux revalorisations indemnitaires mises en œuvre en 2024 (AAE, SAENES, ASSAE)

Mme TANGUY rappelle que ces revalorisations indemnitaires ont été mises en œuvre sur la paye d'août. Elle informe que la revalorisation des personnels ITRF de la filière informatique, composée d'une enveloppe nationale forfaitaire répartie par corps et d'une enveloppe de convergence, figurera sur la paye de novembre. Les modalités de répartition de l'enveloppe de convergence seront débattues au niveau de la région académique.

M. CHERFI rappelle que la révision des grilles IFSE ayant nécessité plusieurs mois de travail et la réunion de nombreux GT, la revalorisation forfaitaire s'est effectuée en conservant la structure des grilles élaborées lors de l'instauration du RIFSEP.

Mme BENSaid fait observer l'existence d'un écart de 192 € entre les AAE exerçant des fonctions d'encadrement au rectorat et ceux travaillant dans les DSDEN. Elle demande la révision de ces grilles.

M. CHERFI soumet pour avis les propositions de revalorisation des grilles indemnitaires des AAE, SAENES et ASSAE.

Les représentants des organisations syndicales s'abstiennent à l'unanimité.

III) Examen des points soumis pour information

- 1) Aucune ouverture de seconde générale et technologique en lycée professionnel n'est prévue à la rentrée 2024.
- 2) 76 % des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement personnalisé prescrit par la MDPH sont accompagnés par un AESH. La pratique des notifications varie beaucoup entre les MDPH de l'académie. À ce jour, 46,39 ETP d' AESH sont vacants dans la Seine-et-Marne, une dizaine en Seine-Saint-Denis et 69 dans le Val-de-Marne.
- 3) Concernant le SNU, environ 2000 élèves représentant 95 classes et lycées engagés ont suivi un séjour de cohésion hors temps scolaire contre 850 l'an dernier.
- 4) 11 lycées généraux et technologiques et 9 lycées professionnels ont participé à l'expérimentation du dispositif MIH secondes en mathématiques et en français initiée par le DGESCO. Cette initiative a permis de mesurer l'apport de cette solution numérique dans l'usage des ressources pédagogiques mises à disposition des élèves dans l'apprentissage de ces deux matières.
- 5) L'utilisation par les enseignants du premier degré de l'ENT de l'établissement n'est pas obligatoire. Cette démarche vise à tester les ENT fournissant l'ensemble des garanties de sécurité et de conformité aux RGDP en vue d'une extension de cette application, en lien avec les communes. L'académie s'est engagée auprès de trois éditeurs. À la fin de l'année scolaire ce dispositif sera repris par les communes. Cette expérience présente un caractère dérogatoire et ne sera pas renouvelée l'an prochain.

- 6) La prise en charge des situations individuelles par MENTOR est effectuée de manière forfaitaire pendant un an. Ensuite, la rémunération se fera sur présentation d'une fiche de suivi. Cette question sera à nouveau examinée par la DAFOR.
- 7) Les fonds sociaux ont déjà été attribués aux établissements. Les crédits supplémentaires récemment obtenus seront répartis entre collèges et lycées.
- 8) La formation à la protection de l'enfance, mise en place pour les CPE, ne bénéficiera pas aux assistants de services sociaux car ces derniers sont moins souvent confrontés aux situations nécessitant un signalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40

**POUR LA PRÉSIDENTE
ET PAR DÉLÉGATION**



Mehdi CHERFI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Emeric HUGUET

LA SECRÉTAIRE ADJOINTE



Marie-Hélène PLARD

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANT(E)S

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

NOM et FONCTION	EMARGEMENT	NOM et FONCTION	EMARGEMENT
Mme Julie BENETTI Rectrice de l'académie de Créteil	PRÉSENTE	M. Mehdi CHERFI, secrétaire général	PRÉSENT
Mme Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine- et-Marne	PRÉSENTE	M. David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines	PRÉSENT
Mme Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint- Denis	PRÉSENTE	Mme Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives	PRÉSENTE

Mme Anne Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne	PRÉSENTE	M. Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint en charge du pôle modernisation informatique et de l'immobilier	PRÉSENT
NOM et FONCTION	EMARGEMENT	NOM et FONCTION	EMARGEMENT
M. Julien LALIVE, chef de la DPE	PRÉSENT	M. Charles NAIM, chef de la DE	PRÉSENT
Mme Anne TANGUY, cheffe de la DPAE	PRÉSENTE	Mme Elisabeth BOYER, cheffe du SAIO	PRÉSENTE
Mme Alexandra DEGRAEVE, Doyenne des IA-IPR	PRÉSENTE	Mme Rachel HENRY, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
M. Pascal JAVERZAC, Doyen des IEN 2 nd degré ET-EG-IO	PRÉSENT	Mme Sonia CHARLES, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
Mme Marie-Laure De-Bue, cheffe de l'EAFC			
Mme Yannick LAMBOLEZ, cheffe du PAPP	PRÉSENTE		

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	EMARGEMENT	MEMBRES SUPPLEANTS	EMARGEMENT
<i>Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)</i>			
Mme Caroline QUINIOU		Mme Annie SCHEIDEL	
Mme Marie-Hélène PLARD	PRÉSENTE	Mme Marion FOURET	
Mme Catherine ROUSTAN		Mme Agnès BRIELLES	PRÉSENTE
M. Yann MAHIEUX	PRÉSENT	M. Mathieu LOGOTHETIS	PRÉSENT

<i>FNEC-FP FO</i>			
M. Arnaud ALBAREDE	PRÉSENT	Mme Carima BOUTADJINE	
M. Luc BENIZEAU		Mme Virginie PEROU	PRÉSENTE
Mme Karima BENSAID	PRÉSENTE	M. Romain MAHLER	PRÉSENT
<i>U.N.S.A. Education</i>			
M Anthony DUBOIS	PRÉSENT	M. Bastien DIAZ	PRÉSENT
<i>CGT Educ'action</i>			
Mme Karine RIOU		Mme Audrey DELIZE	PRÉSENTE

<i>SUD Education</i>			
Mme Johanna CILLAIRE		M Christian SAUTTREAU	PRÉSENT

<i>Invités</i>	
M. Emeric HUGUET	PRÉSENT
M. Pierre Marie GIARD – Chargé de mission auprès du secrétaire général	PRÉSENT